

- envisager de limiter la vitesse maximale des véhicules, d'interdire aux conducteurs de laisser tourner leur moteur à l'arrêt et de créer des zones urbaines interdites à la circulation et des pistes cyclables;
- encourager l'aménagement du territoire et la régulation du trafic en tant qu'instruments d'une politique urbaine fondée sur une infrastructure de transport non polluante et équilibrée et une faible demande de services de transport; encourager la mise au point de véhicules et de techniques faisant appel à des combustibles de remplacement plus acceptables pour l'environnement;
- organiser des campagnes d'information ou prendre d'autres mesures pour encourager une modification de comportement dans les transports;
- accorder une attention accrue à l'efficacité des transports aériens;
- poursuivre la mise au point, dans le cadre de la CEE, d'une stratégie commune concernant l'amélioration et la gestion intégrée des transports publics et transports de marchandises par chemin de fer et par voie navigable en Europe continentale, notamment grâce à une harmonisation des normes techniques dans le domaine du transport par rail, en vue principalement de développer les transports entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale.

j) Toutes les organisations internationales concernées sont invitées à :

- échanger des propositions, idées et recommandations favorables à la sauvegarde de l'environnement, afin de privilégier et d'appliquer les normes les plus avancées;
- faciliter et appuyer l'usage des services déjà existants pour le transfert, au niveau international, des techniques énergétiques et des techniques de protection de l'environnement ainsi que des méthodes de gestion connexes, notamment vers les pays en développement;

k) Tous les pays membres de la CEE doivent s'appliquer individuellement et collectivement à redresser les déséquilibres qu'il pourrait y avoir au niveau des institutions internationales entre l'étude des questions relatives aux sources d'énergie renouvelables et celle d'autres sources d'énergie. Il conviendrait de même d'examiner l'équilibre existant entre les mécanismes institutionnels prévus pour les différents modes de transport.